LE MORPHEME AP EN ELAMITE

En élamite, langue définie comme "agglutinante à morphologie suffixante" l'emorphème et se définit à l'intérieur du système d'oppositions qui structurent la morpho-syntaxe tout au long de son évolution en caractérisée par un renforcement des constructions verbales face aux structures nominales, prépondérantes à l'origine.

L'opposition fondamentale est double : a) animé-inanimé, b) état- action ; l'inanimé est étroitement relié à la notion de non-personne, d'état et à la fonction de patient contrairement à l'animé qui est apparenté à la notion de personne, de dynamique, et à la fonction d'agent. Cette opposition se reflète au niveau lexical comme au niveau fonctionnel : ces classes jouent un rôle dans la construction des prédicats verbaux ; les formes verbales, quant à elles, se différencient non selon des oppositions temporelles mais selon l'opposition état-action agie, distinguant en outre la plus ou moins grande transitivité du procès (due au sémantisme du lexème ou à la construction).

/r et les marques de classes

Les substantifs appartiennent pour la plupart soit au classe animé soit au classe inanimé. Il n'y a pas de distinction morphoogique entre le masculin et le féminin. Alors que les inanimés comportent une seule personne (la 3ème) —il serait sans doute plus exact de parler de "non-personne"— et un seul nombre, il existe pour les animés un singulier et un pluriel et, au singulier, trois personnes qui représentent la sphère du locuteur, celle de l'allocuteur et celle du délocuteur³ (ou

¹⁻ GRILLOT-SUSINI, 1987, 12.

²⁻ On distingue quatre périodes principales, très inégalement documentées : le vieil élamite (vE) de la fin du 3ème mill. av. J.C. au 18ème siècle av. J.C. (très pauvrement représenté), le médio-élamite (mE), environ de 1300 à 1100 av. J.C. comportant les inscriptions royales susiennes et les documents administratifs de Malyan, le néo-élamite (nE) des 8ème-bème siècles avec des inscriptions dédicatoires, des textes juridiques et des lettres, plus un texte de présages astrologiques ; enfin l'élamite achéménide (ach.E) avec des inscriptions de Darius et de ses successeurs et de nombreux documents administratifs trouvés à Persépolis.

³⁻ Pour la première description en termes de "locuteur, allocuteur, délocuteur", cf.E.REINER, 1969, p. 77-78; plus récemment, cf. F. GRILLOT-SUSINI, 1987, p. 13.

locuteur, allocutaire, délocuté).

Cette distinction, très nette à période ancienne, tendit à s'estomper au profit de la seule 3ème personne.

		animé	inanimé
	1 ère sg. (= locuteur)	- <i>ķ</i> :	
Singulier	2ème sg. (= allocuteur)	- t	
	3ème sg. (≈ délocuteur)	(-r)	- 1714
Pluriel		-ρ	

ex. sunki.k "roi; MOI"
sunki.r "roi.LUI"
sunki.p "roi.PL"
sunki.me "royauté/royaume"

A ces suffixes d'animé et d'inanimé, viennent s'ajouter deux autres suffixations, plus rares, en -n et en $-t^{1}$; ce sont peut-être des variantes dialectales de -me, qui n'est pas attesté à époque ancienne $(aE)^{2}$. Cependant, pour ce qui est du suffixe -n, il me semble possible d'y voir la marque d'une catégorie non-animée, mais non pas inanimée; cette catégorie "neutre" échappant à l'opposition animé-inanimé serait, entre autres, celle des compléments directs de verbes qui ne connaissent pas l'opposition action-état, actif-passif, essentiellement des intansitifs comme les verbes de mouvement; ce suffixe est fréquent avec les termes de localisation (ex. muru.n"terre"), les toponymes (ex. susa.n "Suse"), les noms de bâtiments (ex. siya.n"temple), etc. 3.

¹⁻ Le suffixe - ¿ pourrait caractériser le collectif, sorte de pluriel non individualisé. Mais les attestions sont trop peu nombreuses pour qu'il soit possible de discerner avec certitude la valeur et l'évolution de ce morphème ; peut-être est-il à rapprocher du suffixe généralisateur - de

²⁻ Mais la documentation y est extrêmement réduite : le traité dit de Narām-Sin est le seul texte de quelque importance à documenter cette période et l'image que nous avons de cet état de langue est donc très partielle.

³⁻ Ces catégories apparaissent aussi dans la graphie, surtout à l'époque achéménide : un signe particulier ("déterminatif idéographique") précède les noms propres, les substantifs animés et les pronoms personnels (DIŠ), un autre (AŠ) les termes de localisation tandis qu'aucun déterminatif graphique ne précède les inanimés.

La marque de classe est constante aux lère et 2ème personnes et au pluriel tandis que la 3ème personne (inanimée et animée) peut être non marquée.

/r, morphème de formations lexicales

Parmi les substantifs animés, un certain nombre seulement comporte la marque de classe (souvent désignée comme marque de "genre") i. Le fait qu'un substantif puisse ne pas être marqué s'explique par la structure du lexique élamite où la distinction verbo-nominale n'est pas fondamentale : la plupart des lexèmes sont des bases de ce point de vue indifférenciées, qui sont, suivant les constructions, caractérisées comme nominales ou comme verbales par des marquages différenciels.

lexèmes nominaux sans marque de classe

Certains lexèmes sont sémantiquement définis comme nominaux : les termes de parenté, par exemple, sont "par nature" des substantifs animés et ils présentent une forme sans marque : le radical nu réfère à une troisième personne singulier (sak "fils", pak "fille", sutu "soeur", rutu "épouse"); par opposition, le pluriel (et, lorsqu'ils sont attestés, le locutif et le délocutif) est marqué :

igi "frère" *igi.p* "frères"

Il en est de même des autres désignations catégorielles fondamentales, les "animés" par essence (*ruh* "homme", *zana* "dame") :

nap "dieu" nap - (i./p"dieux"

La graphie nap. (7.4p) amène à préciser, dans ces prolégomènes, un facteur graphique dont il convient de tenir compte dans l'analyse des structures de l'élamite: cette langue est transcrite au moyen du système cunéiforme qui repose (outre l'emploi d'idéogrammes) sur une notation syllabique. Il est donc graphiquement impossible de noter une consonne seule : le morphème - p ne peut apparaître dans l'écriture que dans une syllabe comportant une voyelle, vP ou Pv. Le notation la plus neutre phonétiquement semble avoir comporté un / (graphique), avant la consonne : la syllabe IP a probablement noté le seul morphème P. En revanche la syllabe Pl est sans doute à décomposer en deux morphèmes, P+1.

¹⁻ L'appellation "marque de genre" est adoptée par opposition aux marques "personnelles" qui sont celles du verbe ; mais elle est imparfaite car elle intègre en fait genre, nombre et sphère du sujet par rapport à l'énonciation.

Autre difficulté inhérente au système graphique cunéiforme : il n'y existe aucune marque de séparation entre les mots et l'on peut, dans certains cas, hésiter à rattacher un morphème à ce qui le précède ou à ce

qui le suit, ou encore à l'analyser comme élément indépendant. La structure morphologique n'intervient pas dans le découpage graphique.

Pour en revenir au lexique, les substantifs peuvent donc être "primaires" l' lorsque le radical est "par nature" nominal, et uniquement nominal : il ne peut, en ce cas, donner lieu à des formations verbales par suffixation.

lexèmes neutres avec marques

Bon nombre de substantifs sont constitués par dérivation d'une base indifférenciée, soit sur le plan de l'opposition animé-inanimé, soit du point de vue verbo-nominal.

/r, morphème de formation nominale :

1- /r s'oppose aux autres classes :

Dans le cas des lexèmes "neutres", c'est le suffixe de classe qui définit les formations nominales, avec une possible opposition entre formation animée (sunki-r) et formation inanimée (sunki-me), la marque de l'animé du délocutif singulier pouvant commuter avec celle de pluriel (sunki-p) ou de délocutif (sunki-k) -l'allocutif est rare-.

Formations des substantifs animés:

	substantif primaire	substantif par dérivation
déloc. Sg. alloc. loc.	-0	-r -r -k
P1.		- p

2- ir , suffixe nominal, s'oppose au suffixe personnel de 3ème personne.

^{1 -} GRILLOT-SUSINI, 1992 (à paraître) : "la langue élamite comporte des mots primaires ou racines et des mots formés d'une base et d'un suffixe, parfois deux".

Ces mots primaires - monosyllabiques ou disyllabiques- appartiennent soit au genre animé soit au genre inanimé : e?"oeil", me"arrière", ke?"pays", ruh "homme", uhi "pierre", ette "père", kiri "déesse", etc. Il est à noter que pour les disyllabes, il est parfois difficile, dans l'état de nos connaissances, de déterminer si l'on a affaire à un mot primaire ou à un mot formé par dérivation, notamment lorsqu'il se termine par un -r (kur "main"), un -n (men "couronne"?) ou un -t (eut "règle(s)", eut loi(s)").

Un nominal peut aussi être formé sur une base verbo-nominale, quelle que soit se fonction, actant ou prédicat ; dans ce dernier cas, la marque nominale (-r) peut

permuter avec la marque verbale (-3) selon l'orientation du prédicat, statique ou dynamique. Cependant il semble qu'à l'origine la formation par suffixation d'un morphème nominal n'ait été possible que sur une base comportant un suffixe $-n^{-1}$: à l'époque médio-élamite, à partir du verbe "faire" (hutta-), le nom d'agent est hutta-n-r(a) n^{-2} ; en revanche, dans les textes achéménides, sont attestées des formations avec le seul morphème nominal : huttir(a) (avec un radical à voyelle finale n^{-2} , forme courante dans les textes économiques), huttar(a) (dans les inscriptions royales).

Ainsi, à l'exception du délocutif des substantifs dont le classe peut être défini par nature, c'est le suffixe qui détermine la classe, nominale ou verbale, du mot. Pour les animés, il détermine aussi le nombre et la "personne". La fonction ne détermine pas la classe : une forme nominale peut être prédicat, une forme verbale peut être "déprédicativisée" et jouer le rôle de déterminant.

Marques nominales et marques verbales :

substantif		verbe		
inanimé	animé	trans actif	itif passif	intransitif ³
- ne	= loc.: -k = alloc - t = délocr	-か : 1ère p. - た : 2ème p. Sg. - チ . 3ème p.	- k·	-k-ut -k
	-p	- /w : 1ère ps. - /ht : 2ème ps. P1. - /hs : 3ème ps.		-k-lindut4 -p

 i_- Je n'envisage pas ici le cas plus complexe où la forme verbale est composée, par ex. hutti.ms.n.rs.

²⁻ La fonction du suffixe - a a donné lieu a de nombreuses discussions ; qu'on y voit un "subordonnant", ou un "nominalisant", il dénie au terme ainsi marqué la fonction de prédicat principal.

³⁻ Essentiellement les verbes de mouvement et des verbes de parole, cf. MALBRAN-LABAT, 1990, 83-84.

⁴⁻ Cette conjugaison est attestée surtout en élamite achéménide, époque à laquelle le \hbar n'est plus noté que par un allongement $\underline{v}-\underline{v}t$

La conjugaison active-transitive comporte 3 personnes au singulier et 3 au pluriel ; elle est la seule conjugaison (non-composée) complète du point de vue de l'expression des personnes : la conjugaison intransitive! est incomplète et composite. C'est le sémantisme du verbe - et non la construction- qui, dans une très large mesure, détermine la conjugaison. Les verbes "dynamiques", où l'objet est fortement affecté par le procès, généralement tri-valents, ont la conjugaison transitive. En construction neutre, le sujet est animé, l'objet inanimé ou nonanimé (d/nšušinak sunki.me u duni.š:le dieu Inšušinak/ à moi/ royauté/ donner.il ="le dieu Inšušinak m'a donné la royauté") ; *u siye.n kuši.h* moi/ temple/ construire.je ="j'ai construit un temple"). Ces verbes transitifs présentent aussi une forme passive. Il s'agit d'un passif résultatif exprimant l'état résultant, du point de vue du patient, d'une action dont l'agent est effacé : hutta.k "(il est fait/ il a été) fait". La forme est unique, sans distinction de classe ni spécification de personne : le sujet qui est patient a perdu son caractère animé et les caractéristiques qui lui sont attachées : personne et nombre. Cela exclut une forme passive pour les 1ère et la 2ème personnes, nécessairement animées.

Les morphèmes de locutif, délocutif² forment en fait le pivot de cette structuration : ils sont compatibles aussi bien avec des lexèmes purement nominaux (cf. sunki-) qu'avec des lexèmes "neutres", qui peuvent recevoir des suffixes personnels -renvoyant à l'agent (huttas) d'un procès transitif (comportant un objet défini, affecté)-, ou des suffixes de classe qui déterminent un nom d'agent ou un prédicat nominal (huttas: "(il est) faiseur" = il a qualité pour/de faire"). En revanche les autres morphèmes sont spécifiques soit des lexèmes nominaux (c'est le cas pour -me), soit de lexèmes verbalisés (par exemple - k): - k et - me ne peuvent pas permuter car ils ne sont compatibles qu'avec des radicaux sémantiquement différents : ruhu.me "condition de descendant": * ruhu.k, et inversement hutta.k "fait" : * hutta.me3

Du point de vue fonctionnel les substantifs inanimés ne sont jamais agents : ils ne peuvent pas être sujets d'une forme active-transitive : une forme verbale comportant le suffixe - 3 ne peut pas s'accorder avec un inanimé.

^{1 -} Seuls quelques verbes, tels certains verbes de mouvement, présentent les deux conjugaisons transitive et intransitive.

 $^{^{2}}$ - L'allocutif est identique pour les formations nominales et les formations verbales.

³⁻ En revanche la formation sur une forme verbale passive d'un syntagme marqué comme inanimé est possible : heli.k.u.me "faire/PASS./MOI/INAN. = "ce que j'ai fait" (mais *halik.me).

Les verbes sémantiquement intransitifs forment une catégorie intermédiaire qui combine des caractéristiques de la classe nominale et de la classe verbale : ils comportent une opposition de nombre, mais non pas l'expression de la personne (du moins celle-ci est-elle secondaire). Il n'y a pas permutation possible entre suffixe personnel et suffixe nominal. Leur conjugaison défective combine les deux types de marques.

Si l'on prend pour exemple la base nominale *sunki-*, la base verbo-nominale transitive *hutte-* et la base intransitive *šinnu-*, la répartition est la suivante

lexème nominal	sunki.me	sunki.r sunki.t sunki.k sunki.p		inanimė animė dėlocutif allocutif locutif pluriel
lexème verbo- nominal (transitif)		hutta.r(a.) hutta.p	hutta.š hutta.t hutta.h hutta.hš (hutta.ht ¹) hutta.hu	Sg. 3éme 2ème 1ère Pl. 3ème 2ème 1ère
			hutta.k	passif
(intransitif)	šinnu.p	šinnu.k	Sg. 3ème P1. 3ème

L'expression des personnes n'existe donc en totalité que dans la conjugaison active-transitive les noms d'agents/prédicats nominaux², tels *huttar(a.)*, "faiseur" distinguent au singulier les différentes sphères du locuteur, de l'allocuteur et du délocuteur; en revanche, pour le pluriel, seul le délocutif est attesté. L'asymétrie est sans doute due au fait que le morphème du pluriel n'est pas compatible avec une autre marque nominale : seule apparaît la troisième personne (la "non-personne"), non marquée. A l'époque achéménide une forme composée est

^{1 -} La deuxième personne est rare -en raison des contextes attestés- mais elle est représentée pour d'autres verbes.

²⁻ La forme est identique ; seul le contexte - et parfois la place- les distingue.

creee :

Inuku SUNKI.p. .ūt nous rois .PL.nous ¹ "nous sommes (des) rois"

L'inanimé et l'état résultatif ne connaissent ni opposition de personne ni opposition de nombre.

Ainsi (i)r se définit comme

- la marque d'un nominal, par opposition à la marque verbale - š animé, par opposition à - me, singulier, par opposition à - p, délocutif, par opposition à - k et à - t

Il faut ajouter une autre caractéristique qui peut se déduire du tableau cidessus : — me et — k représentent une opposition entre ce qui est du domaine de l'état "statique de nature" et ce qui est un état résultatif : — me caractérise ce qui échappe à l'action, — k ce qui est le produit d'une action. Dans les deux cas il y a absence d'agentivité : dans le premier cas elle est exclue sémantiquement, dans le second, elle n'entre plus dans la visée qui concerne uniquement le patient. Entre ces deux pôles, les deux autres catégories de marques se situent en position intermédiaire : les marques "nominales" (r, k, t, p) indiquent le possesseur de la capacité de réaliser un procés ou l'agent d'un procès sans objet (cf. les verbes de mouvement) ou sans objet défini ; richr peut donc aussi être décrit comme la marque d'un animé non ergatif, par opposition aux marques personnelles (cf. — s) qui impliquent l'agent d'un procès affectant un objet.

/r, morphème de dérivation

Ainsi caractérisé, ir sert de morphème de dérivation : adjoint à un substantif primaire, il forme un dérivé animé ; sur men "couronne" est formé meni.r "celui de la couronne" = "souverain", sur pet "combat", peti.r "ennemi", sur ruh "homme", ruhu.r 2 "rejeton". Ces substantifs peuvent ou non être des prédicats sans que leur forme soit modifiée (cf. ci-dessous "accord du prédicat").

¹⁻ L'origine de ce suffixe - $\bar{u}t$ est incertaine : peut-être l'expression verbale de la personne t'h/u, plus t' généralisateur.

²⁻ Le changement de vocalisme (ruhu,r) est sans doute dû à une harmonie vocalique ; il est le même dans le dérivé inanimé correspondant ruhu,me "condition de descendant"

La dérivation est également possible sur un lexème verbo-nominal : à l'origine la marque de classe ne pouvait s'adjoindre directement à ce lexème, qui devait être rendu autonome par un suffixe, n ou -k. Mais en dépit de certaines descriptions qui font un parallélisme entre les deux "conjugaisons nominales issues des participes", il apparaît que l'emploi des formes en -n. ret en -k. r ne sont pas compatibles avec les mêmes lexèmes. La suffixation en -n. r est essentiellement celle des verbes transitifs (hutta.n.r(a): "il (est celui qui) peut faire"), la suffixation en -k. r celle des verbes intransitifs (sinnu.k.r(a)"il (est celui qui) s'avance (vers)"; halpi.k.r(a)"(il est) mort", qatu.k.r(a)"(il est) vivant").

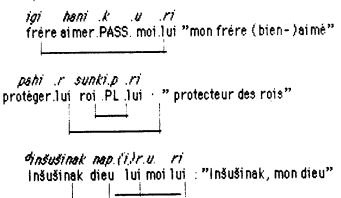
B- /r, morphème d'accord

a- dans un syntagme nominal de qualification :

Morphème de caractérisation nominale qui sert à la formation de substantifs (primaires ou dérivés), ir est aussi un élément de structuration des syntagmes nominaux.

Dans la séquence déterminé+déterminant, le terme principal (le déterminé) est énoncé avant le terme secondaire (le déterminant), le syntagme étant "fermé" par le morphème caractérisant le terme principal, que celui-ci soit primaire (sans marque) ou non (avec suffixe -r):

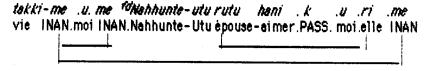
Le syntagme peut comporter plusieurs éléments de détermination :



¹⁻ "lui" : il ne s'agit pas d'un pronom ; cette terminologie n'est utilisée que comme raccourci s'intégrant facilement dans la chaîne d'analyse.

La reprise du -r- après le pronom de 1ère personne du singulier (u) indique que ce pronom appartient au syntagme qui se rapporte à l'animé singulier qui précède, et qu'il fonctionne comme déterminant de celui-ci.

Cette marque peut être intégrée dans une chaîne de déterminations et se rapporter à un terme déterminé, lui-même déterminant d'un autre terme; ces constructions nominales par enclavement peuvent comporter plusieurs éléments :



"ma vie, la vie de Nahhunte-Utu, mon épouse bien-ai mée"

Le morphème i semble apparaître après le r, lorsque la qualification est extérieure, c'est à dire qu'elle implique une relation binaire, le plus souvent entre possédant-possédé: le syntagme bahi.r sunkip.ri"protecteur des rois" établit une relation externe, entre protecteur et protégés. En revanche sunkir pahi.r "le roi protecteur" peut être défini comme un syntagme de relation interne, à pôle unique (le roi), proche de la détermination adjectivale.

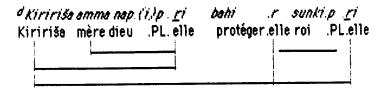
b- dans le prédicat

i: du prédicat

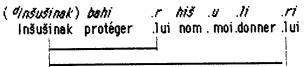
L'élamite présente, surtout à époque ancienne, une syntaxe fortement nominale et les phrases à prédicat nominal jouent un rôle important dans l'énoncé ; que le prédicat soit un lexème nominal où un lexème "neutre", le morphème d'accord y est toujours présent : il est, par exemple, fréquent dans la formation des noms propres ou des épithètes divines :

Kuti <u>r</u> *Akshhunte soutenir ¹. 1ui Nahhunte "le dieu Nahhunte (est) soutien" (nom d'un roi élamite).

¹⁻ kuti- n'est pas à proprement parler un infinitif : c'est la base qui exprime la notion de soutenir, sans détermination verbo-nominale. Il en est de même dans les exemples suivants pour bshi- qui porte la notion de protection, h celle de don (qui est trivalente comme le montre la composition du syntagme his (objet du don) + u (bénéficiaire du don) + h (notion de don) + h possesseur + h (relateur nominal), etc...



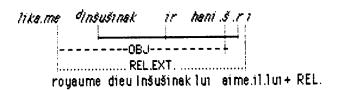
"la déesse Kiririša (est) la mère des dieux, la protectrice des rois".



"le dieu înăuăinak est protecteur, il lui appartient de m'avoir donné un nom" (litt.) "donneur à moi de nom" 1.

Cette construction est ancienne, bien attestée dans le traité de Narām-Sin (aE) :

A époque médio-élamite apparaît une construction qui intègre une forme verbale dans le prédicat nominal :



"Le royaume, le dieu înšušinak est celui qui l'aime" = "le royaume (est) objet de l'amour du dieu înšušinak".

La construction associe deux thèmes (le royaume et le dieu mais le fait que likume soit placé en tête en fait le thème principal), et deux constructions, l'une nominale, statique et l'autre verbale exprimant une action effective : "royaume" et "dieu Inšušinak" sont d'abord posés comme thèmes sans relation fonctionnelle exprimée, puis ces relations sont déterminées

a- ir reprend l'animé qui précéde (insusinak); il est le terme de référence de l'accord nominal - ri , qui renvoie au possesseur de la qualité d'aimer.

¹⁻ Et non pas "il m'a donné un nom" qui serait l'expression d'un fait accompli, exprimé par la conjugaison verbale à suffixe - \check{s}

²⁻ L'étude du suffixe - a n'est pas du ressort de cet exposé : pour la conpréhension de cet exemple, il suffit de dire qu'il "déprédicativise" le syntagme pitir Narāmsin.ir(i) : il est sujet tandis que petiruri est prédicat.

b: l'accord par - s' de la forme verbale transitive (hani.s') implique que l'action est réalisée par un agent (d'nsusinak) sur un objet (likume, qui est donc ainsi déterminé comme objet de l'amour effectif du dieu).

Une telle structure est exceptionnelle, qui associe une construction nominale qualificative et une construction verbale active, ainsi que la thématisation de l'objet et l'accord du prédicat avec le possesseur/agent. L'évolution a ensuite plus nettement dissocié les constructions prédicatives nominales et les constructions verbales transitives, en réaménageant le système de marquage. Cette phrase témoigne sans doute d'une phase de transition qui, associant les deux structures possibles, était particulièrement complexe et donc peu viable.

Plus fréquente est une construction où la forme verbale intégrée dans un prédicat nominal n'est pas une forme active-transitive mais la forme avec suffixe - n¹. Cela semble avoir été la forme normale du prédicat à époque ancienne, si l'on en juge d'après sa fréquence dans le traité de Narām-Sin. Puis elle est surtout attestée dans prédicats "secondaires" - ou "déprédicativisés" et marquès comme tels par le suffixe - n- lorsque la langue évolue vers des constructions actancielles organisées autour d'un prédicat principal actif:

i'd]/Inšušinak kulla.k .u .me hahpu.n .r+a Inšušinak prier.PASS. moi.INAN ecouter.PR. 1ui

"(Comme) le dieu Inšušinak est celui (qui) écoute ma prière (litt. chose-priée-de-moi".

Dans ces prédicats à forme en n.r., le sujet n'est pas agent effectif ; il est considéré comme possesseur de la capacité d'accomplir le procès et la sphère de délocuteur est exprimée par la marque nominale. r (la sphère du locuteur étant marquée par -k):

u... Nahhunte kulla .n.ka kula .a u.rtumpa .n.raak turu .n.ka hutta.n.ra
moi Nahhunte prier.PR.moi priere.cette moi exaucer.PR.lui et parler.PR.moi faire.PR. lui

 $^{^1}$ - Je vois dans cette forme en - α une verbalisation du lexème neutre sur le plan de la diathèse (comme sont, à mon avis, "neutres" sur le plan de l'opposition animé-inanimé les substantifs en - α).

"si(/toutes les fois que) je prie le dieu Nahhunte, il m'exauce (quant à) cette prière et si je parle, il réalise".

C'est la nature des rapports entre le dieu et son dévot qui est ici exprimée, dans sa constance par delà les diverses réalisations.

A travers le morphème - n-, la base verbo-nominale est construite verbalement, sans qu'il y ait toutefois effectivité du procès qui est "neutralisé" sur la plan de la transitivité: Ce "processif" permet la construction verbale (avec objet et bénéficiaire possibles) d'une forme nominale qualifiante.

ii- d'éléments prédicatifs

1 - la négation :

Lorsque le prédicat est nié, il est précédé d'un élément in- qui est, du moins anciennement, accordé :

Progressivement cet "adverbe" s'est figé sous la forme "neutre" inni.

2- le localisateur :

Un autre élément, probablement localisateur², ahs-, évolus de la même manière : d'abord accordé³, il se figea progressivement , en outre la fréquence de son emploi semble avoir diminué⁴.

L'absence de séparation entre les mots interdit de savoir s'il s'agit bien d'un accord de l'élément aha, ou si le morphème ('i.) r apparaît nécessairement dans la chaîne prédicative quand est employé aha; celui-ci peut marquer, dans le prédicat, la fonction locative prise par un élément précédemment énoncé -dans

¹⁻ Cf. GRILLOT-SUSINI, 1987, p. 20.

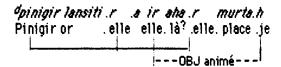
²⁻ HINZ- KOCH, 1987, p. 31: "mE hier und demit".

³⁻ Les formes aha.n("neutre"), aha.t(allocutif) sont également attestées

⁴⁻ A moins qu'il ne faille voir dans la composition de verbes avec le préfixe //2- la suite de cette évolution et une incorporation complète, auquel cas il faudrait joindre l'étude sémantique de l'adverbe et celle du préverbe.

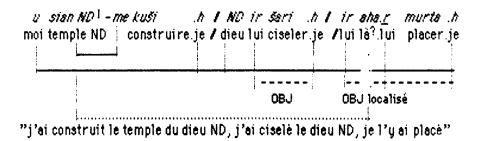
cette fonction ou dans une autre- ("il a construit <u>un temple</u> et j'y ai placé son nom"). L'évocation dans le prédicat des différents participants fait se succèder des morphèmes référant au lieu et à l'objet devant le radical verbal :

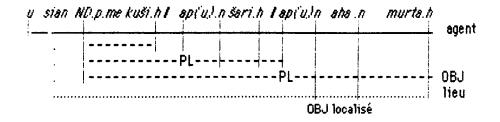
Lorsque le verbe est à la conjugaison active-transitive apparaît un élément supplémentaire : ir précède la chaîne précèdemment décrite :



"j'y ai placé (une statue de) la déesse Pinigir (faite) en or".

Des variantes de cette formule, dans les inscriptions du roi Untaš-napiriša (mE), montrent la différence de fonctionnement présentée par cette construction au singulier et au pluriel où les marques sont dissociées :





A irau singulier correspond apun au pluriel. Je décompose ce "pronom": ap-pluriel du "pronom" (nécessairement animé puisqu'il n'y a pas de pluriel inanimé) + marque de "neutralisation" de cet animé en fonction de complément (ce qui peut l'apparenter à la marque d'un accusatif dans un système à cas). J'hésite à voir dans - & le pronom de lère personne² et préfère y voir un artefact

¹⁻ ND : le nom divin, qui varie suivant le temple concerné.

²-F. GRILLOT-SUSINI, 1987, 17-18.

graphique, qui disparaît dans l'évolution de ce "pronom" qui se présente ensuite sous la forme *appin*. Seule la marque de complément est suffixée à *aha* qui ne présente donc pas la marque de pluriel.

/r, morphème pronominal :

ir, morphème de formation lexicale et d'accord présente en outre, dès le médio-élamite, un fonctionnement comparable, du moins partiellement, à celui d'un pronom. Il est employé comme élément résomptif dans des syntagmes nominaux et dans le prédicat verbal.

a) dans des syntagmes nominaux de localisation 2 .

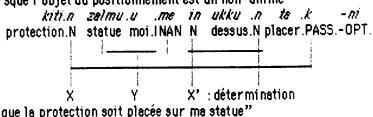
Une construction complexe intervient dans l'expression du complément spatial d'un verbe de position. Deux éléments interviennent dans la construction des verbes situatifs de mouvement ("mettre sur"3, etc)

- a) la position concerne l'objet du mouvement.
- b) le positionnement est relatif et la notion "sur" (ukku), "sous" (pat), "après, "derrière" (me) implique deux repères : X est "sur" par rapport à un Y ; la position est nécessairement relative ; mais elles est aussi orientée : "la proposition "X est sur Y" est orientée par rapport à X ; l'orientation inverse serait "Y est sous X".

En médio-élamite, la construction d'un tel syntagme de localisation énonce les deux termes en relations soit l'un à la suite de l'autre, soit en dépendance l'un de

l'autre, soit dissociés ; la relation fonctionnelle est exprimée dans un syntagme dont le premier élément indique qu'il concerne l'objet (animé ou non-animé : ir ou in), par rapport auquel est orienté le placement ; celui-ci est déterminé par la position ("sur", "sous", etc), et par l'accord (-rou -n4) avec cet objet ; puis

⁴⁻La structure du syntagme situatif est comparable - mutatis mutandis (construction passive, marquage par -n) - lorsque l'objet du positionnement est un non-animé



¹⁻ Attesté uniquement dans les inscriptions de construction du roi Untaš-Napiriša.

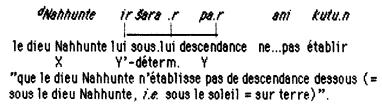
²⁻ Pour une autre analyse, cf. F. GRILLOT-SUSINI, 1987, p. 27-28.

³⁻L'élamite ne comporte pas de construction prépositionnelle et les postpositions n'apparaissent qu'à titre exceptionnel avant l'époque achéménide.

est exprimé le second pôle de cette relation situative, lui-même suivi de la marque de l'accord ·



L'ordre peut différer si la visée ne donne qu'un seul terme pour thème à la phrase et le terme de référence resté implicite:



b- dans un prédicat verbal

Le morphème /rapparaît en tête du prédicat verbal dans plusieurs exemples médio-élamites déjà cités :

Il s'agit probablement là, dans des cas très spécifiques, des prémices de la recomposition du système des pronoms que l'on constate à l'époque achéménide. Le système pronominal est en effet basé sur un système de marquage différent de celui du substantif – du moins pour les pronoms nécessairement animés de 1ère et 2ème

personnes et du pluriel- et présente le suffixe - n à "l'accusatif" 2 - ce que ne connaît pas le substantif- : u.n "me", nu.n "te", appi.n "les" 3 .

Plutôt qu'une marque de cas, j'y verrais une "neutralisation" du caractère animé du référent, lorsqu'il n'est pas agent mais patient du procès.

Dans les inscriptions royales achéménides, pour la troisième personne du singulier apparaît un "pronom" ir lorsqu'un verbe à la conjugaison active-

 $^{^{1}\}text{-}$ Si du moins ir n'est pas à rattacher au complément auquel il renvoie, lorsque celui-ci le précède immédiatement.

 $^{^2}$ -Plusieurs descriptions (cf. E. REINER, 1969, 89) font état de cas pour le système pronominal. Ce système n'opposerait qu'un "accusatif" avec voyelle casuelle - n et un nominatif à marque 0. Il me semble plus conforme à l'ensemble des structures morphologiques de voir dans la marque - n une neutralisation de l'animé lorsqu'il est objet d'un procès.

³⁻ cf. F. GRILLOT-SUSINI, 1987, p. 17.

transitive - devenue la forme par excellence du prédicat- a un complément direct animé singulier :

> *duramazda akka ^hmurun hi pe .5 .ta* Uramazda qui terre cette créer .il .ANTERIORITE

akka dkuk hupe pe .š. ta akka IRUH. MEŠ. ra<u>ir</u> hutta.š. ta qui ciel ce créer.il.ANT. qui homme faire.il.ANT.

akka šiatium pe .š.ta ... akka šikšerša šSUNKI <u>ir</u> hutta.š.ta qui bonheur créer .il.ANT. ... qui Xerxes roi le. faire.il.ANT. "Uramazda qui a créé la terre, qui a créé le ciel, qui a fait l'homme, qui a créé le bonheur..., qui a fait Xerxes roi ..."

Cette phrase oppose nettement les constructions avec ir^{-1} lorsque le complément est animé (IRUH "homme" et le nom propre Xerxes) et sans ir^{-1} lorsque le complément n'est pas animé (murun "terre", kuk "ciel" et sistium "bonheur"): la conjugaison transitive comporte l'expression de l'agent -toujours animé- dans la désinence personnelle $(-\vec{s})$ et celle du patient lorsqu'il est animé dans le préfixe (r).

Cependant pour les verbes à transitivité faible ou dont le second actant n'est pas l'objet mais le destinataire, la fonctionnement est différent. Cela est particulièrement notable avec les verbes de mouvement, de parole et de connaissance.

Parmi ces verbes, certains sont attestés à la conjugaison transitive et à la conjugaison défective "intransitive", d'autres seulement à cette dernière.

1 - <u>Yerbes de mouvement</u>

Le verbe de mouvement le plus fréquent, *pari-* , présente les deux conjugaisons :

a) conjugaison transitive :

Tu Mbabili pari.O moi Babylone aller.je :"j'allai à Babylone"

กรับรัล.ก pari. รั Suse aller.il : "il alla à Suse"

hupirri.ikki pari .5 celui-ci.chez arriver .il "il arriva auprès de lui/il l'atteignit"

¹⁻Il n'est pas possible de déterminer graphiquement si *ir* est indépendant (*akka RUH.MES.ra_ir hutta.š.ta*) ou préfixe appartenant au prédicat (*akka RUH.MES.ra_ir_hutta.š.ta*) ou rattaché au complément qui le précède (*akka RUH.MEŠ.ra_ir_hutta.š.ta*).

Le terme du mouvement est soit un toponyme marqué ou non par le déterminatif idéographique AS, et/ou par le suffixe – n^{1} –, soit un nom propre, un pronom ou un gentilice comportant le suffixe – ikkl

b) conjugaison intransitive (uniquement aux 3èmes personnes) :

sap Iharminuia.p .ikki ir pari .k lorsque Arménien.PL .chez aller .INTR. "lorsqu'il arriva en Arménie"

sap łaśśup hupipe lmiślaspa.ikki ir pari .p lorsque troupes elles Hystaspe.chez aller .PL "lorsque ces troupes arrivèrent auprès de Hystaspe".

Dans ces deux exemples, le complément comporte le suffixe -ikki, qu'il soit un gentilice ou un nom propre ; le verbe ainsi construit indique que le terme du mouvement est atteint. Mais avec la conjugaison intransitive le prédicat est précédé de ir alors qu'il ne l'est pas avec la conjugaison transitive. Le sens des deux constructions semble être le même ; cependant la construction intransitive, avec ir, est attestée dans les propositions dépendantes, la construction transitive dans les propositions principales.

Les autres verbes de mouvement ne présentent très généralement que la conjugaison intransitive. Ils opposent, à la 3ème personne, le singulier en -k et le pluriel en $-p^2$:

hupirri ... šinnu.k "il... se mit en route"

*beti-p... šinnu.p "les rebelles... se mirent en route".

Ces verbes, qui ne fonctionnent qu'intransitivement, sont construits sans complément exprimant le terme du mouvement, sauf lorsqu'ils présentent un sens fort "marcher contre", "attaquer":

**Adaduršiš ir .ma šinnu .p

Daduršiš lui .contre marcher.PL.

"ils marchèrent contre Daduršiš"

taššup idaka ir.u.r³ šinnu.k troupes, avec lui.moi.lui marcher.INTR. "il marcha contre moi avec des troupes".

¹⁻On a voulu y voir un "locatif" (cf. LAMBERT, 1974, p. 13); mais ici aussi -comme pour les pronoms- le suffixe peut avoir une valeur "neutralisante" qui place ce complément propre aux verbes de mouvement hors de l'opposition animé-agent, inanimé-patient.

^{2 -} La 1ère personne présente une forme composée : 40... šinnu, ki, ut "je... me mis en route".

³⁻ Ce syntagme présente une graphie liée IR.RU.UR.

Cette construction atteste sans doute un cas limite : le sens du verbe est ici renforcé, exprimant une affectation plus nette du complément : le terme du mouvement tend à devenir objet ; la langue combine une marque objectale (ir) et une construction renforcée (dans le second exemple : ir.u.r) ou l'emploi d'une postposition (dans le premier exemple : ir.me).

2-les verbes de connaissance

Le verbe *turna-* ("connaître", "savoir") présente des formes de conjugaison transitive et des formes de conjugaison intransitive :

akka.pe šašša foirdia ir turna .š .ti ceux qui auparavant Birdia connaître.ils.ANT. "... (les gens) qui avaient connu Bardia auparavant"

pour que ne pas moi savoir. PR¹. PL. que moi ne pas Birdia "pour qu'ils ne sachent pas de moi que je n'étais pas Smerdis"

ir indique un patient animé aussi bien avec la conjugaison transitive qu'avec la conjugaison intransitive dotée d'une marque processive. Dans le second exemple, "moi" ($\frac{I_U}{U}$) représente l'objet de la connaissance et la proposition nominale introduite par *appa* précise ensuite le contenu de cette connaissance.

3-les verbes de parole

Il semble exister une répartition entre les deux principaux verbes de parole : tiri- est construit avec le destinataire du discours, ne- avec le contenu de ce discours (souvent sous forme d'un discours direct); la combinaison de ces deux verbes permet seule d'introduire à la fois ces deux types de compléments.

Alors que *tiri*- présente les formes d'un verbe pleinement transitif (*tiri.š* "il dit (à)", *tiri.k* "il est dit", etc.), no- est fortement défectif (no.n.ri "il dit (que)").

Ces verbes ne présentent jamais de construction avec ir^2 . En revanche le verbe "mentir" qui fonctionne uniquement à la conjugaison intransitive a pour complément le destinataire des paroles auquel est adjoint la marque du pluriel ap, s'il y a lieu, et ir devant la forme verbale :

¹⁻ $turna_i(u)m_ipi$ est une variante en m_i conditionnée par le - p_i , d'une forme en - n_i .

²⁻ Un système de "pronoms" propre à ce type de compléments est alors utilisé, m ("à lui") au singulier et ep ("à eux") au pluriel (cf. Fl. MALBRAN-LABAT, 1990, 76-79).

appi ... łaśśup ap <u>ir</u> titi p "ceux qui ... mentirent aux gens" hupirri łaśśup ap <u>ir</u> titu ki a ! "il mentit aux gens".

4- Yerbes réfléchis

Enfin le morphème *ir* apparaît dans la construction de verbes à orientations multiples, tel le verbe * pept- "(se) rebeller". Ce verbe est susceptible d'être pourvu de deux objets différents : l'un a pour référent la personne poussée à la rebellion, l'autre celle qui subit la rebellion, en quelque sorte le "bénéficiaire" et le "détrimentaire" du procès.

a) celui qui réalise la rebellion suscitée par le sujet du verbe apparaît comme objet du verbe à la conjugaison transitive ; la base est vocalisée en é (pepte-) :

hupirri Imada pe appin pepta .š celui-ci Mèdes.PL. les i révolter.il "il souleva (fit se révolter) les Mèdes".

b) lorsque le verbe est réfléchi, la base verbale *pepti*- est à la conjugation intransitive, avec les marques nominales de délocutif :

łoabili, p pepti, p "les Babyloniens se révoltèrent".

c) lorsque le "détrimentaire" du procès est exprimé, le verbe ayant le sens réfléchi "se révolter (contre)", la base pepti- est à la conjugaison intransitive ; in est placée entre le complément et la forme verbale :

daiauš lu <u>ir</u> pepti .p pays moi révolter.PL. "les pays se rebellèrent contre moi"

Conclusion

Aussi bien dans les constructions nominales que dans les constructions verbales, ir se caractérise comme marque nominale d'animé singulier.

Dans les constructions nominales où les relations sont possessives, il fonctionne comme suffixe et représente le possesseur d'une qualification, que celle-ci relève d'un état ou d'un procès (ex."il est roi", "il est celui qui fait").

 $^{^{1}}$ - Le "pronom" appin porte la marque -n propre à l'objet animé dans une construction avec une forme verbale transitive.

Avec la restructuration progressive de l'élamite autour d'un prédicat verbal, le plus souvent transitif, ce morphème s'est défini comme non-ergatif, par opposition au suffixe \mathcal{S} ; il s'est inscrit dans le fonctionnement de la transitivité qui fait intervenir à la fois le sémantisme des lexèmes et le jeu des conjugaisons transitive ou intransitive.

Dans les constructions verbales dynamiques $-i\mathscr{E}$, exprimant la relation entre un agent et un patient— il fonctionne comme préfixe et représente l'objet animé face à un sujet également animé, exprimé par le suffixe personnel : $-\mathscr{E}$ renvoie à un ergatif, r à un animé non ergatif.

Abréviations :

aE : ancien élamite ; ANT. antériorité ; INAN. : inanimé ; mE. : médio-élamite ; N. : neutralisation ; ND : nom divin ; OBJ. : objet ; OPT. : optetif ; PASS. : passif ; PL. : pluriel; PR. : processif ; REL. EXT. : relateur externe ; Sg. : singulier.

Bibliographic

- DIAKONOFF, I. M., 1973, "Bemerkungen zur einer neuen Darstellung altkeinesiatischer
- Sprachen", *Orientalistische Literaturzeitung* 68, pp. 14-16 GRILLOT-SUSINI, F., 1978, "Les affixes nominaux et les pronoms indépendants de la langue élamite", *Journal Asiatique*, p. 1-33. 1987. Eléments de grammaire élamite. Paris : Editions Recherche sur les Civilisations (Sunthèse 29).
- HALLOCK, R.T., 1962, "The pronominal Suffixes in Achaemenid Elamite". Journal of Hear Eastern Studies XXI, pp. 53-56.
- HINZ, W. KOCH, H., 1987, Elamisches Wörterbuch, 2 vol., (Archäologische Mitteilungen aus Iran , Ergänzungsband 17), Berlin.
- KAMMENHUBER, A., 1974, Historisch-Geographische Nachrichten aus der althurrischen Uberlieferung, dem Altelamischen und den Inschriften der Könige von Akkad für die Zeit vor dem Einfall der Gutäer (ca. 2200/ 2126), Acta antiqua academiae scientiarum hungaricae XXII, fasc. 1-4.; pp.175-208 : Struktur des Elamischen.
- LABAT, R., 1951. Structure de la langue élamite. Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris 10, pp. 23-42.
- MALBRAN-LABAT, Fl., 1990, "Système pronominal et système verbal en élamite achéménide". Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, LXXXV, pp. 61-90.
- MCALPIN, D. W., 1981," Proto-Elamo-Dravidian: The evidence and its implications" Transactions of the American Philosophical Society, 71:3, Philadelphia.
- PAPER, H., 1955, The Phonology and Morphology of Royal Achaemenid Elamite. Ann Arbor. University of Michigan Press.
- REINER, E., 1969, The Elamite Language, in Altkleinasiatische Sprachen (Handbuch der Orientalistik, 1.2/1-2, Lieferung 2), ed. by B. Spuler, pp. 54-118. Leiden : Brill.
 - 1992, in *International Encyclopedia of Linguistices*, éd. W. Bright, Oxford University Press, pp. 406-409.
- WILHELM, G. 1978, "1st das Elamische eine Ergativ-sprache?". Archäologische Mitteilungen aus /ran11, pp. 7-12.
 - 1982, "Noch einmal zur behaupteten Ergativität des Elamischen", Archäologische Mitteilungen aus Iran 15, pp. 7-8.